



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2013-025**

\* \* \*

**Objet :**  
**Budget du camping la Meuse.**  
**Compte Administratif 2012.**  
**Affectation du résultat 2012.**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille treize et le vingt huit mars à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

**Étaient présents :** MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier – BOSCH Jean Claude à 18h50 – NOEL Martine – DELERIS Claudine – SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa - CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

**Pouvoirs :** MM. BOSCH Jean Claude à GOMEZ René – SIDERIS André à BARRAL Claude - DEBONO Catherine à CONTRERAS Sylvie - PANTANO Sylviane à JOVER Jean Marcel – ZORGNIOTTI Arnaud à DEJEAN Anne Marie

**Absents :** MM. BOREL Christian - DELVAL Valérie – CHAUSSY stephan – DIEZ Frédéric

Convocation du 19 mars 2013.

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2012 a été arrêtée avec un excédent de 4 032,49 € et la section d'investissement avec un déficit de 7 692,19 €.

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué et aux finances, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 0 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 4 032,49 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **16 voix POUR – 6 CONTRE**

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20130328-DEL2013-025-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2013  
Date de réception préfecture : 03/04/2013